



“L’homme et les zones humides: un lien vital”
7e Session de la Conférence des Parties contractantes à la
Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971),
San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999

Séance technique II:
Plans nationaux pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides
Document 2

Lignes directrices pour l’élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales pour les zones humides¹

Rappel

1. La Recommandation 6.9 de la 6e Session de la Conférence des Parties contractantes a demandé la préparation d’un cadre pour l’élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales pour les zones humides. Deux membres du Comité permanent, le Canada et l’Ouganda, avec l’appui d’autres Parties contractantes et d’autres personnes ont travaillé à l’élaboration de ce cadre et un rapport de situation a été présenté à la 20e réunion du Comité permanent en 1997. Le Comité permanent a décidé de poursuivre l’élaboration des lignes directrices en question.
2. Après la 20e réunion du Comité permanent, les travaux se sont poursuivis afin d’affiner le cadre et un projet a été présenté à la 21e réunion du Comité permanent, accompagné d’un projet de résolution demandant l’adoption du cadre en tant qu’orientation officielle pour les Parties contractantes. Le Comité permanent a donné son accord et décidé de parrainer le projet de résolution pour la Conférence des Parties contractantes (Décision SC21.15).
3. Le Bureau souhaite remercier vivement les auteurs et en particulier Clayton Rubec du Canada, pour leur travail sur ce document.
4. Les Lignes directrices et le projet de résolution seront communiqués à la COP7 dans le cadre d’une présentation de la Séance technique II – *Plans nationaux pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides*.

¹ Voir aussi le projet de résolution associé Ramsar COP7 DOC. 15.6.